

COMMUNIQUE PORTANT ANNULATION D'UN L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante porte à la connaissance des Cabinets/soumissionnaires ayant manifesté leur intérêt à l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°003/26/AONO/APN/CIPM/2026 du 19 Août 2026, afférent à la réalisation de l'étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'Autorité Portuaire Nationale (APN), au titre de l'exercice 2026, en procédure d'urgence, que ledit Appel à Manifestation d'intérêt est annulé, et ce conformément aux dispositions de l'article 102 du Code des Marchés Publics. *PNH*

Yaoundé, le 01 OCT 2026

LE DIRECTEUR GENERAL



P. Kebe
Pour Le Directeur Général
et par Délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Mme Ayuketah Pamela